

ADT COACHING ET FORMATIONS

24 Rue Chevalier Bayard – 69380 Chazay d’Azergues
Tél : 06 02 32 12 09

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Vs 2- 04/25

Désignation

ADT COACHING ET FORMATIONS est une société, dont le siège social est situé à l'adresse suivante : 24 Rue Chevalier Bayard – 69380 Chazay d’Azergues.

ADT COACHING ET FORMATIONS a pour objet, en France et à l'étranger, toutes opérations de formation, conseil, audit, coaching, l'accompagnement et l'expertise bien-être, recrutement, destinées aux entreprises, administrations, personnes morales publiques ou privées, physiques ou morales, l'organisation de rencontre consacrées à la formation et l'animation de groupes.

Dans les paragraphes suivants, les termes sont définis comme suit :

- CLIENT : toute personne physique ou morale qui sollicite ou commande une prestation auprès de ADT COACHING ET FORMATIONS, qu'il s'agisse d'une formation, d'une consultation ou d'une séance.
- BÉNÉFICIAIRE : toute personne physique qui participe effectivement à une prestation fournie par ADT COACHING ET FORMATIONS (formation, consultation ou séance), qu'elle soit ou non le client signataire.
- C.G.V. : les présentes Conditions Générales de Vente, qui régissent l'ensemble des prestations proposées par ADT COACHING ET FORMATIONS.
- OPCO : les opérateurs de compétences agréés, chargés de collecter et de gérer les fonds pour la formation professionnelle des entreprises, dans le cadre des prestations de formation.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation, consultations et séances fournies par la société ADT COACHING ET FORMATIONS pour le compte d'un client.

Toute commande de formation, consultation ou séance passée auprès de la société implique l'acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente par le client. Ces conditions prévalent sur tout autre document émanant du client, notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Devis et attestation dans le cadre d'une prestation de formation

Pour les prestations de formation, ADT COACHING ET FORMATIONS s'engage à fournir un devis au client.

Un délai minimum de 11 jours ouvrés sera respecté entre la date d'envoi de la proposition de commande et la date de début de la prestation mentionnée dans cette proposition, sauf en cas de dernière minute où ce délai peut être réduit ou nul.

Le client est tenu de signer le devis qui lui est présenté, cette signature étant proposée par voie électronique.

Si une signature électronique n'est pas possible ou sur demande spécifique, un devis papier pourra être envoyé au client. Dans ce cas, le client doit retourner à l'organisme un exemplaire dûment complété, daté et signé.

Le cas échéant, une convention spécifique peut être établie entre l'organisme, l'OPCO ou le client.

Si le client est inscrit à France Travail, ADT COACHING ET FORMATIONS doit inclure la durée totale et l'intensité hebdomadaire de la prestation, exprimées en heures, dans la proposition de commande. Ces informations permettent à France Travail de traiter les documents de formation et les justificatifs de salaire des titulaires de comptes inscrits, conformément aux règles en vigueur.

Sur demande du client, une attestation de présence ou de fin de prestation, ainsi que des feuilles d'émargement, peuvent être fournies.

ADT COACHING ET FORMATIONS

24 Rue Chevalier Bayard – 69380 Chazay d’Azergues
Tél : 06 02 32 12 09

Prix et modalités de paiement

Les prix des prestations sont indiqués en euros, net de taxes.

Le paiement doit être effectué immédiatement après la prestation, à réception de la facture, en une seule fois.

Pour les prestations comprenant plusieurs sessions, chaque session est considérée comme une prestation distincte. Ainsi, le paiement pour chaque session doit être réalisé après son achèvement, à réception de la facture correspondante, en une seule fois.

Les factures peuvent être réglées par virement bancaire, selon les coordonnées bancaires (RIB) fournies sur la facture, par chèque, ou via PayPal selon les modalités précisées lors de la facturation.

Dans des situations exceptionnelles, un paiement échelonné peut être envisagé. Toutefois, les modalités d’un tel paiement doivent impérativement être établies et formalisées avant le début de la prestation.

Prise en charge des formations professionnelles

Prise en charge par un OPCO :

Pour les prestations de formation professionnelle éligibles à une prise en charge, si le client souhaite bénéficier d’un financement par un OPCO, il lui appartient d’en faire la demande avant le début de la prestation.

Le client est tenu de transmettre à ADT COACHING ET FORMATIONS l’accord de prise en charge délivré par l’OPCO dès réception de celui-ci.

La commande de la prestation ne deviendra définitive qu’après validation écrite du client sur les modalités de financement et de paiement induites par la réponse de l’OPCO. Cet accord, formalisé par signature (électronique ou manuscrite), marque la confirmation de la commande. À compter de cette validation, les dates de la prestation sont fixées dans le respect du délai d’accessibilité mentionné dans le programme.

En l’absence de réception de l’accord de prise en charge par l’OPCO au premier jour de la prestation, l’intégralité du coût de la prestation sera facturée au client, qui en demeure seul redevable.

Modalités de règlement en cas de financement OPCO

Deux situations peuvent se présenter en fonction du mode de prise en charge retenu :

1. Remboursement direct au client :

Si le client choisit d’obtenir un remboursement direct de l’OPCO, la facture émise par ADT COACHING ET FORMATIONS est payable par le client, au comptant et à réception.

Aucun justificatif de réalisation de la prestation (attestation de présence, feuille d’émargement, etc.) ne sera délivré avant le règlement intégral de la facture.

Il appartient ensuite au client d’effectuer les démarches nécessaires pour obtenir son remboursement auprès de l’OPCO.

2. Subrogation de paiement :

Si une subrogation de paiement est mise en place, l’OPCO règle directement la facture à ADT COACHING ET FORMATIONS.

Dans ce cas, le client n’a pas à avancer les frais de la prestation.

Toutefois, si la subrogation n’est pas confirmée ou si l’OPCO refuse ou tarde à régler, le client reste seul redevable de l’intégralité des frais et devra procéder au paiement dans les délais impartis.

ADT COACHING ET FORMATIONS

24 Rue Chevalier Bayard – 69380 Chazay d’Azergues
Tél : 06 02 32 12 09

Conditions de report et d’annulation d’une prestation de formation

L’annulation d’une prestation de formation est possible, à condition d’être notifiée au moins 10 jours calendaires avant le jour et l’heure prévus pour le début de la prestation.

Toute annulation doit être notifiée par e-mail à l’adresse du représentant de l’organisme :
Anne Dunand-Tureau – ADT COACHING ET FORMATIONS – connexsance@orange.fr

En cas d’annulation survenue entre 4 et 10 jours ouvrables avant la date de la prestation de formation, le client est tenu de verser une pénalité d’annulation équivalente à 10% du coût total initial de la prestation.

En cas d’annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la prestation de formation, une pénalité correspondant à 50% du coût total initial sera facturée au client.

Le client peut demander le report de sa participation à une prestation de formation en adressant une demande écrite à l’organisme de formation au moins 10 jours avant la date initialement prévue.

En cas d’inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la société ADT COACHING ET FORMATIONS ne pourra être tenue responsable envers ses clients. Ces derniers seront informés par e-mail.

En cas de non-réalisation totale ou partielle de la prestation de formation par l’organisme prestataire, ce dernier s’engage à rembourser au client les sommes perçues indûment.

Programme des prestations de formation

L’intervenant se réserve le droit d’ajuster les contenus des prestations, si cela est jugé nécessaire, en fonction de l’actualité, de la dynamique de groupe ou du niveau des participants. Ces ajustements resteront toutefois modérés et ne dévieront pas significativement des objectifs initiaux. Par conséquent, les contenus des programmes présentés sur les fiches descriptives sont donnés à titre indicatif et peuvent être sujets à de légères modifications.

Propriété intellectuelle et droit d’auteur

Le contenu de la formation, programme et déroulé ainsi que les supports de prestation, quel que soit leur format (papier, numérique, électronique...), sont protégés par les lois sur la propriété intellectuelle et le droit d’auteur. Toute reproduction, partielle ou totale, est strictement interdite sans l’autorisation expresse de la société ADT COACHING ET FORMATIONS. Le client s’engage à ne pas utiliser, transmettre, ou reproduire, en tout ou en partie, ces documents dans le but d’organiser ou de dispenser d’autres prestations.

Informatique et libertés

Les informations personnelles fournies par le client à la société ADT COACHING ET FORMATIONS sont nécessaires pour le traitement de l’inscription, la constitution et la gestion du fichier clientèle. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d’un droit d’accès, de rectification et d’opposition concernant ses données personnelles.

La société ADT COACHING ET FORMATIONS s’engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour garantir la sécurité, la confidentialité et l’intégrité des données du client. Elle s’engage à ne pas divulguer ces données, sauf en cas d’obligation légale.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française.

En cas de litige survenant entre la société ADT COACHING ET FORMATIONS et le client, la recherche d’une solution à l’amiable sera privilégiée.

À défaut, l’affaire sera portée devant les tribunaux de Villefranche sur Saône (69).